Quand des menhirs renversent des éoliennes… champagne !

écrit par Christine Tasin | 3 octobre 2024



La justice administrative a estimé, ce 1er octobre, que les menhirs de Kergadiou, classés au titre des Monuments historiques (depuis 1883) étaient trop proches du site de Porspoder (Finistère), où devaient être érigées trois éoliennes de 120 mètres de hauteur. LP/ Nora Moreau



La justice administrative a estimé, ce 1er octobre, que les menhirs de Kergadiou, classés au titre des Monuments historiques (depuis 1883) étaient trop proches du site de Porspoder (Finistère), où devaient être érigées trois éoliennes de 120 mètres de hauteur. LP/ Nora Moreau

Le **menhir de Kergadiou** est situé à <u>Plourin</u> dans le <u>Finistère</u> en <u>France</u>. C'est le deuxième plus haut <u>menhir</u> de France après celui de <u>Kerloas</u>, classé monument historique depuis 1883. Un second menhir couché est visible à proximité immédiate.

Une <u>légende</u> rapporte qu'une dame des <u>îles Britanniques</u> aurait

volé le <u>menhir</u> à une <u>sorcière</u> qui, furieuse, aurait lancé un énorme bloc de pierre pour le pulvériser. Manquant son objectif de quelques dizaines de mètres, son projectile se serait fiché en terre, donnant naissance au menhir couché¹. Wikipedia

On sait que les abominables éloliennes ont le vent en poupe parmi les décideurs français, les écolos-dingos, l'UE (dès que l'UE est pour un projet, méfiance, c'est rarement pour notre bien) et la majorité des politiques nationaux et régionaux. Les adversaires de cette saloperie gagnent très rarement les procès, et pour cause, il y a trop d'intérêts en jeu... Alors, quand un projet qui avait pourtant été approuvé par les politiques est retoqué et abandonné, champagne.

Et la victoire est double quand ce sont deux menhirs bretons, **les Menhirs de Kergadiou** (Finistère, terre de légendes et d'histoire), qui ont fait chuter les éoliennes, grâce à la détermination et l'opiniâtreté de particuliers, et de deux associations, *Sauvegarde Paysages d'Iroise* et Association pour la protection de l'Aber-Ildu.



L'association AP-4dut a travaillé sur des photomontages pour démontrer l'impact visuel du projet sur le membir de Reventires di Mangres - PriCTOPOR LE TIL DECIMANE MANDED

Les juges de la Cour d'appel de Nantes leur ont donné tort raison en constatant, horrifiés, que ces monuments qui font rêver, qui attirent les touristes, qui sont porteurs d'une histoire et de légendes n'étaient qu'à 540 m des éoliennes. Un sacrilège. ET je ne parlerai pas des ondes et parasites venus troubler, à travers les millénaires, 6000 ans, quand

même !!! la tranquillité de ceux qui ont posé là ces anciens monuments. Un vrai blasphème... En ces temps où l'islam pourrit la vie de millions de gens parce que d'aucuns veulent leur imposer des règles de pensée et de vie datant de 1400 ans, il est bien que des juges fassent respecter NOS monuments, NOS croyances et celles de nos encêtres, non ?

« Ils » avaient en effet décidé d'installer, sans vergogne, trois éoliennes de 120 m de hauteur à quelque 500 m de la bande littorale., visibles depuis tous les lieux, gâchant ces paysages uniques au monde : la vue des îles d'Ouessant, le pays d'Iroise, la presqu'île de Saint-Laurent, le phare du Four… Un blasphème, un vrai, vous-dis-je!

Par ailleurs, a-t-on vraiment besoin d'éoliennes dans ce coin et partout ailleurs ? La commune voisine de Plourin avait également émis un avis défavorable au nom de la défense du patrimoine et des importants travaux à prévoir sur son sol. Il faut dire aussi qu'elle n'a pas besoin d'un tel projet. Elle produit déjà à elle seule, grâce aux énergies renouvelables, le double de sa consommation d'électricité annuelle.

Reste à croiser les doigts pour que les autres ne fassent pas appel et ne l'emportent pas, malgé tout !